

Documents de référence sur la fluoration de l'eau
Par : Pierre J. Morin Ph.D.

Table des matières

Leclercville1 à 7

Point de vue : Politique de Québec Inc..... 1

Fluoration de l'eau : produit chimique utilisé..... 2

Point de vue scientifique..... 2

Point de vue scientifique 1 : *La carie dentaire*..... 3

Point de vue scientifique 2 : *Les effets secondaires*..... 4

Point de vue scientifique 3 : *Il n'existe aucune preuve que la fluoration augmente
La mortalité due au cancer ou l'incidence de maladies
congénitales*..... 5

Point de vue scientifique 4 : 6

Point de vue scientifique 5 : 6

Annexe I : Chemicals used in water fluoridation

Annexe IB

Annexe IC

Annexe II : Standing Committee on social policy Inquiry into water fluoridation in the act

Annexe III : Les fluorures, la fluoration et la qualité de l'environnement.

Rapport du Comité Aviseur pour le Ministère de l'Environnement :

Annexe IIIA : Water fluoration

Annexe IV : Environnement health : *Fluorides, water fluoration, cancer and genetic diseases*

Annexe V : Dedication

Annexe VI : Appendix I : Statement of Dr. J. William Hirzy National Treasury Employees Union...

Au cours des dernières semaines le journal *Le Soleil* a présenté *in extenso* la thèse des promoteurs de la fluoration. La décision étant prise à propos du moratoire demandé par le maire, j'ai pensé que le moment était peut-être venu de vous présenter celle des opposants afin de vous permettre d'en évaluer la teneur à tête reposée. De cette façon, il vous sera loisible d'évaluer à la fois le contenu de chacune et aussi la crédibilité des promoteurs et des opposants.

Mon seul objectif est donc de vous présenter des informations scientifiques afin de vous permettre de porter un jugement de valeur au sujet d'un phénomène très complexe à la fois du point de vue politique et du point de vue scientifique.

LE POINT DE VUE POLITIQUE DE QUÉBEC INC.

L'information qui suit n'a jamais été révélée au public pour des raisons qui ne sont pas de mon ressort.

Lorsque le débat au sujet de l'extension de la fluoration à toutes les municipalités qui composent la présente ville de Québec a débuté il y a une couple d'années, Mme Ann Bourget a communiqué avec moi, un ex-conseiller scientifique auprès du ministère l'Environnement du Québec et spécialiste dans le domaine des fluorures, afin de se renseigner à ce sujet.

Une première rencontre a eu lieu à son bureau en présence de sa secrétaire et du responsable des usines d'épuration d'eau de la ville de Québec. À cette occasion, je lui ai remis une copie du rapport du ministère de l'Environnement du Québec, et des copies de plusieurs publications dont je suis coauteur ou auteur principal. Ces travaux ont tous été publiés dans des revues scientifiques américaines ou anglaise de haut niveau scientifique.

Plusieurs mois se sont écoulés avant que la mairesse de Québec, Mme Boucher, ne décide d'étendre la fluoration de l'eau à toute la ville de Québec. C'est à ce moment que Mme Bourget a communiqué de nouveau avec moi afin de s'enquérir s'il me serait possible de me rendre à Québec afin de participer à une session d'information destinée aux membres de son parti. La session d'information s'est tenue quelques jours plus tard et pendant près de trois heures, tous les sujets pertinents à la fluoration ont été abordés.

Par la suite, le Renouveau Municipal a pris sa décision d'interrompre la fluoration à Québec. En ce qui me concerne, je considère que cette façon de procéder, c'est-à-dire de prendre le temps de bien s'informer avant de prendre un vote qui a une grande importance pour la santé de la population, est un

geste qui dénote un sens de responsabilité et une grande sagesse de la part de ce parti politique. Je les en félicite.

FLUORATION DE L'EAU : PRODUIT CHIMIQUE UTILISÉ

Lorsque la ville de Québec fluorait son eau, quelques 320 000 personnes en étaient alimentées. Le niveau de concentration de fluor dans l'eau était fixé à 0.7 parties par million et la quantité annuelle utilisée était de quelques trente tonnes métriques.

Le produit utilisé pour fluorer l'eau était de l'acide Hydroflu^osilicic, un déchet industriel hautement toxique et non traité contenant divers contaminants. (ANNEXE I)

Ce produit chimique n'a jamais été homologué à titre d'additif alimentaire ou de médicament. Son usage pour fluorer l'eau de consommation destinée aux humains est donc illégal.

Deuxièmement, le produit n'est pas ajouté afin de traiter l'eau pour la rendre potable mais bien pour traiter des gens. Ceci constitue de la médication forcée, un geste illégal « dicit les juges Rand et Cartwright » de la cour Suprême du Canada dans *Toronto vs Forest Hill*, 1957, S.C.R. 569.

Finalement, certains laissent sous-entendre que le fluor étant naturellement présent dans l'eau, le fait d'en ajouter ne représente pas de danger pour la santé de la population. Cette affirmation fait fi de la vérité. En effet, l'acide hydrofluosilicic n'est pas un composé fluoré retrouvé naturellement dans les lacs et les rivières mais bien un déchet industriel hautement toxique provenant de l'industrie des engrais chimiques. Cette substance n'est pas traitée avant d'être utilisée pour fluorer l'eau et par conséquent elle contient divers contaminants, entre autres du plomb, une substance très toxique pour les jeunes enfants.

Même si les fluorures sont naturellement présents dans la nature, il y a aussi lieu de se rappeler qu'à long terme l'absorption journalière d'une petite quantité de fluorures comme 1ppm peut causer de graves maladies. (ANNEXE II A)

POINT DE VUE SCIENTIFIQUE

Le débat sur la fluoration a porté sur trois sujets principaux.

1. Selon la direction de la Santé Publique, la fluoration réduirait la carie dentaire chez les enfants de 20 % à 40 % ;
2. la fluoration ne comporte pas d'effets secondaires ;
3. il n'existe aucune preuve que la fluoration augmente la mortalité due au cancer ou l'incidence de maladies congénitales.

Point de vue scientifique 1. La carie dentaire

À plusieurs occasions, les opposants à la fluoration ont demandé, mais sans succès, à la direction de la Santé Publique de leur faire parvenir une copie d'une recherche qui démontre que la fluoration réduit la carie dentaire chez les enfants de 20 % à 40 % à Québec. Il m'est donc impossible de commenter cette étude sans en avoir fait une analyse scientifique rigoureuse.

En annexe II, vous trouverez des documents qui démontrent que la fluoration de l'eau ne semble pas diminuer la carie dentaire. Selon l'étude du gouvernement australien (272 publications), la concentration idéale serait de 0.15 ppm, soit la concentration présente naturellement dans l'eau des rivières. Les données de Ziegelbecker (136 publications) donnent un résultat semblable. Le rapport préparé par l'université de Toronto (268 publications) des fervents promoteurs de la fluoration depuis plus de cinquante ans abonde dans le même sens. Ils mentionnent aussi que la fluorose dentaire, le premier signe visible d'intoxication chronique aux fluorures, a atteint des niveaux alarmants aussi bien dans les villes fluorées que dans les villes non fluorées. Si vous désirez avoir la copie de ce rapport, il me fera plaisir de vous le faire parvenir (92 pages, 268 références).

En avril 2000, le Dr Hardy Limeback de l'université de Toronto écrivait un éditorial ayant pour titre : « Why I am now officially opposed to adding fluoride to drinking water ». Copie à l'annexe II.

Il y a aussi lieu de mentionner que dès 1985, John Colquhoun, directeur du service de Santé Dentaire de Nouvelle-Zélande, avait relié la carie dentaire au statut socio-économique des parents et non à la fluoration de l'eau. Cette étude mérite quelques commentaires additionnels. En Nouvelle-Zélande, le programme de santé dentaire est très élaboré. En effet, le gouvernement engage des dentistes à temps partiel qui se rendent dans les écoles une fois par années et y procèdent à un examen des dents des élèves, en effectuent le nettoyage et réparent les caries lorsqu'il y a lieu. L'équipement utilisé est portatif et tous les produits utilisés sont fournis par le gouvernement.

Ce programme de santé dentaire permet donc un suivi exact et continu sur une longue période de temps de chaque élève fréquentant les écoles du pays. De cette façon, il est possible de connaître avec une très grande précision la situation réelle concernant la carie dentaire des enfants du pays.

Après une étude objective de ses résultats, Colquhoun, un promoteur de la fluoration depuis de nombreuses années, publiait ses résultats dans la revue *Oral Epidemiology* 1985:13:37-41. Il arrivait à la conclusion que : « When the socio-economic variable is allowed for, child dental health appears to be better in the unfluoridated areas » Cette étude est incluse à l'annexe II.

En 1997, il publiait un article dans la revue *Perspectives in Biology and Medicine* 41,1 Autumn 1997, ayant pour titre : « Why I changed my mind about water fluoridation » pp. 1-9, 58 références. Si vous désirez recevoir une copie de cette publication, il me fera plaisir de vous en faire parvenir une.

J'aimerais terminer cette partie soulignant que l'opposition à la fluoration est très crédible et que celle-ci est souvent composée en partie d'ex-promoteurs de la fluoration. De plus, même si la fluoration réduisait la carie dentaire de 20 % à 40 % à Québec, ce dont je doute, pourquoi exposer la totalité de la population à une mesure destinée seulement aux enfants en bas âge, donc à un très petit pourcentage de la population.

Point de vue scientifique 2. Les effets secondaires

Les services de santé publique américains, canadiens et québécois nient que les fluorures aient des effets secondaires chez l'humain et par voie de conséquence que cette mesure est entièrement inoffensive lorsque l'eau des villes est fluorée.

Le Québec a une petite histoire un peu particulière à ce sujet. La voici.

En août 1977, les ministères de la Santé et le tout nouveau ministère de l'Environnement faisaient face à un problème politique majeur créé par le gouvernement précédent. En effet, celui-ci avait adopté une loi rendant obligatoire la fluoration de l'eau dans toutes les municipalités du Québec. Cette loi était maintenant contestée de part et d'autre et surtout par le maire de Montréal, le maire Jean Drapeau, qui s'y opposait pour des raisons de libertés individuelles. Il considérait que la fluoration constituait de la médication forcée, une mesure illégale au Canada. Il avait d'ailleurs fait valoir que la ville de Montréal se présenterait en cour afin de faire annuler la loi si le gouvernement décidait de l'appliquer.

Le gouvernement du Parti Québécois était donc dans une situation précaire créée par le gouvernement précédent. Il y donc eu une réunion inter-ministérielle, Santé et Environnement, à laquelle assistèrent les deux ministres, les sous-ministres, les adjoints et quelques experts provenant de chaque ministère. Au terme de la réunion, les deux ministres décidèrent de suspendre temporairement l'application de la loi et ils demandèrent que chaque ministère entreprenne une revue exhaustive de la littérature sur les fluorures et produise un rapport permettant d'informer adéquatement les ministres afin qu'ils soient en mesure de prendre une décision éclairée.

Le ministère de l'Environnement forma une équipe de dix professionnels provenant de différentes disciplines, le « comité aviseur sur la fluoration des eaux de consommation ». En novembre 1979, soit deux années plus tard, le comité remettait son rapport au ministre. À peu près tous les aspects

scientifiques et sociaux de la fluoration y sont couverts de façon complète et les recommandations demandées y sont formulées. Voir annexe III.

Vu le grand nombre d'études démontrant des effets secondaires nocifs reliés aux fluorures, les auteurs recommandent la suspension indéfinie de la loi (P. 199-N° 10). Une décision dans ce sens est toujours en vigueur aujourd'hui (voir annexe III).

Le ministère de la Santé a admis son incapacité à effectuer le travail demandé par les deux ministres et il n'a pas produit de rapport.

Le rapport du ministère de l'Environnement fut traduit en anglais et il devint disponible à la fin de l'année 1980. Il fut distribué à ceux qui en firent la demande.

En 1982, la *Safe Water Foundation of Texas* en avait demandé et obtenu une copie. La présidente de cette association demanda au ministère de l'Environnement du Québec s'il serait possible qu'un des auteurs du rapport puisse se rendre au Texas afin de présenter le rapport du Québec à la cour de justice qui devait entendre des témoignages des opposants à la fluoration et des promoteurs. Le ministère de l'Environnement du Québec y délégua un de ses experts et celui-ci déposa pendant deux jours et demi, le plus long témoignage de tout le procès. À la fin du témoignage du représentant du ministère de l'Environnement du Québec, le juge a décidé d'accepter que le « Quebec Report » fût admis en preuve ; un geste plutôt inhabituel pour un document de ce type. Dans son jugement, le magistrat reprend à son compte toutes les grandes conclusions du rapport. Voir annexe IV : Publication sur le cancer et maladies congénitales, p. 44.

Un résumé du contenu scientifique du rapport du ministère de l'Environnement du Québec fut subséquemment publié dans la revue de la *Science and Public Policy Foundation* suite à une demande expresse de ce groupe. Voir l'annexe III, si vous désirez une copie complète du rapport du MENVIQ, il me fera plaisir de vous en faire parvenir une copie (210 pages).

Point de vue scientifique 3. Il n'existe aucune preuve que la fluoration augment la mortalité due au cancer ou l'incidence de maladies congénitales

C'est au cours du procès tenu à Houston au Texas que l'équipe de témoins experts recrutés par la présidente de la *Safe Water Foundation of Texas* a décidé de se concerter afin d'effectuer une revue de toutes les publications concernant la fluoration et ses effets sur le cancer et les maladies congénitales. L'objectif recherché était de rendre disponible dans un seul document toute l'information publiée dans ce domaine depuis les débuts de la fluoration. Il fut aussi décidé que les Drs Bundock et Burk, maître Graham et le Dr Morin ~~es~~ EN seraient les auteurs officiels. Ce dernier était chargé de l'analyse préliminaire et de la rédaction de cette publication. Les Drs Yiamouyannis et Burgstahler,

DE LIVRES

deux auteurs sur les fluorures, ont accepté d'agir à titre de conseiller pour les auteurs.

Ce travail s'est avéré long et pénible puisque plusieurs publications avaient été présentées devant des cours de justice ou devant le congrès des États-Unis et complètement discréditées devant ces instances à cause de données erronées ou de trop grandes faiblesses dans leurs méthodologies. Ces erreurs de chiffres ou de méthodes expérimentales n'avaient pas été corrigées par les auteurs ce qui aurait pu fausser notre évaluation scientifique de ces recherches. Heureusement que certains membres de notre équipe avaient été présents lors de ces confrontations et étaient donc en mesure de rectifier les faits. Trois années se sont écoulées avant que la version finale de notre travail ne fut prête à être publiée. Voir l'annexe IV pour la publication et le c.v. des auteurs. À l'endos de la page titre de la publication on y retrouve les noms des membres de la *Science and Public Policy Foundation*. Ceux qui ont FRS après leur nom sont des *Fellow* de la *Royal Society* de Londres ; une prestigieuse association de scientifiques anglais.

Point de vue scientifique 4.

Il est couramment mentionné que les fluorures se déposent principalement dans les os et les dents ; ce qui semble partiellement vrai. Il ne faudrait cependant pas oublier que toutes les parties du corps humain sont reliées entre elles par la circulation sanguine et que celle-ci achemine les fluorures dans toutes les parties du corps. Ci-inclus à l'annexe les données les plus récentes à propos des concentrations des fluorures dans les différentes parties de l'organisme. ANNEXE 1 B + ANNEXE 1 C

Point de vue scientifique 5.

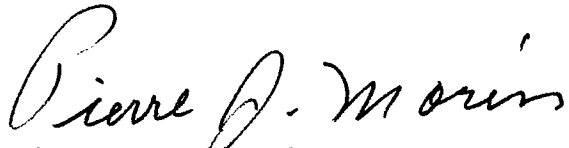
L'opposition à la fluoration provient parfois d'une partie importante du personnel d'un organisme officiellement en faveur de la fluoration. C'est le cas de l'agence de protection de l'environnement des États-Unis situé à Washington D.C. (voir annexe VI).

J'aimerais résumer tout le contenu de ce long exposé dans les termes suivants :

- 1- la fluoration de l'eau ne diminue pas la carie dentaire ;
- 2- l'interruption de la fluoration ne s'accompagne pas d'une recrudescence de la carie chez les enfants ;
- 3- la fluorose dentaire a atteint des niveaux alarmant aussi bien dans les villes fluorées que dans les villes non fluorées. Il est donc devenu impératif d'en diminuer l'apport provenant des différentes sources ;

- 4- la fluoration augmente de façon significative l'incidence de maladies congénitales chez les mères de plus en plus jeunes ;
- 5- la fluoration augmente de façon significative la mortalité due au cancer ;
- 6- on peut dire que tous les effets secondaires reliés à la fluoration semblent indiquer que la fluoration provoque un vieillissement accéléré de toutes les parties du corps humain.

Mes salutations amicales,


Pierre J. Morin Ph.D.

336, rang Castor
Leclerville, Qc
GOS 2K0
tél. : 819-292-3045